



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vendredi neuf du mois de Juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 2 Juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Alina GORDON, Jacques RAMAYE, Marie-Alice RUSCADE, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN

Etaient représentés : MM. Marcelin CHINGAN (Joseph HILL), Sylvia SERMANSON (Pierre PORLON), Rose-Marie LOQUES (Eveline CLOTILDE), Grégory MANICOM (Jean ANZALA), Rosette GRADEL (Sandra SERMANSON), José OUANA, (Nadia OUJAGIR), Pinchard DEROS (Justine BENIN), Hermann SAINT-JULIEN (Yvane RHINAN), Betty ARMOUGOM (Marie-Michelle HILDEBERT)

Etaient absents : MM. Marie-Joël TAVARS, Patrick PELAGE, Seetha DOULAYRAM

Etait absent excusé : M. Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres Représentés : 9	Absent Excusé : 1	Absents : 3
--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, neuf (9) représentés, un (1) absent excusé et trois (3) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Autorisation de signer la convention

2/DCM2023/55

« Opération de Revitalisation de Territoire »

(ORT) Multi sites de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN),

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230609-2DCM202355-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Notifiée et publiée le 15/06/2023

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience),

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS),

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-035/SG/DiCTAJ/BRA du 30 mai 2013 portant extension des compétences de la communauté des communes du Nord Grande-Terre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-035/SG/DiCTAJ/BRA du 30 mai 2013 portant extension du périmètre et transformation de la communauté des communes du Nord Grande-Terre en communauté d'agglomération ;

Vu le projet de territoire de la CANGT approuvé le 23 janvier 2020,

Vu le Contrat de relance et transition écologique (CRTE) de la CANGT approuvé le 8 décembre 2021,

Vu la convention-cadre Petites Villes de Demain de Morne-à-l'Eau signée le 2 décembre 2022,

Vu la convention-cadre Petites Villes de Demain de Le Moule signée le 2 décembre 2022,

Considérant que les Villes de Moule et Morne-à-l'Eau se sont engagées dans le programme national Petites villes de demain (PVD) avec l'Etat, la CANGT et d'autres institutions, afin de renforcer la centralité et l'attractivité de leurs centres-villes.

Considérant qu'à l'échelle de l'Agglomération, les problématiques de revitalisation et les enjeux en matière d'habitat, de commerces, d'espaces publics ou de mobilités existent également sur les autres territoires de la CANGT, à savoir Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand.

Considérant qu'aussi, dans le cadre du projet de territoire de la CANGT « Un territoire pour tous, un projet pour chacun » et du contrat de relance et transition écologique (CRTE) de la CANGT, la stratégie de renforcement de l'armature territoriale du Nord Grande Terre, des orientations stratégiques et besoins prioritaires ont été identifiés, afin notamment de :

- Favoriser le renouvellement du pôle central constitué des centres-villes de Le Moule et Morne-à-l'Eau, et des centres bourgs des communes périphériques de Petit-Canal, Port-Louis et l'Anse Bertrand,

- Conforter, mettre en valeur et renouveler le pôle secondaire constitué des polarités éloignées qui représentent de véritables centralités en elles-mêmes que sont les villages de Vieux Bourg Morne-à-l'Eau (ancien centre-bourg) et Les Mangles Petit-Canal (paroisse des Mangles).

Considérant que dans ce contexte, la CANGT et ses communes ont décidé d'un commun accord, d'explorer les outils juridiques, techniques et financiers les plus adaptés pour atteindre ces objectifs et ont fait le choix de mettre en œuvre sur l'ensemble de son territoire une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) multisites portant tant sur le pôle central que sur le pôle secondaire précités.

Considérant qu'elle permet de lutter contre la dévitalisation des centres-villes, centres-bourgs et villages en s'appuyant d'une part sur le développement d'une approche intercommunale, et d'autre part sur l'intégration et la coordination de plusieurs domaines d'intervention (habitat, urbanisme, développement économique, lutte contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, réhabilitation de l'immobilier de loisir, valorisation du patrimoine bâti et des friches, aménagement durable des espaces publics, mobilités partagées, renaturation et retour de la biodiversité, ...).

Considérant que c'est un véritable outil contractuel entre l'EPCI, les communes et l'Etat, l'ORT permet de mettre en œuvre un projet multisectoriel, transversal et coordonné avec une gouvernance partagée, pour les centres-villes, centres-bourgs et villages en valorisant la densité, la sobriété et le recyclage de foncier.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre qui expose ses périmètres d'intervention, ses orientations stratégiques et son plan d'actions.

Article 2 : D'approuver la demande de transformation des conventions cadre PVD de Le Moule et Morne-à-l'Eau en volets communaux de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) multisites du Nord Grande Terre.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous documents, actes et pièces relatifs à la convention d'ORT multisites de la CANGT.

Article 4 : D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Article 5 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le comptable public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération,

Article 6 : La Présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, à Monsieur le Maire de la commune de l'Anse-Bertrand, à Monsieur le Maire de la commune de Port-Louis, à Monsieur le Maire de la commune de Petit-Canal, à Monsieur le Maire de la commune de Morne-à-l'Eau, à Madame le Maire de la commune de Le Moule, ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre de finances publiques.

Fait à Le Moule, le 09 Juin 2023



Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN